

Parc national de la Guadeloupe

Orientation 02.4.2. : Promouvoir les activités économiques et les pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes

- **Mesure 2.4.2.1. : Valoriser la biodiversité comme moteur du développement économique, social et sanitaire**

Les réserves pétrolières de la planète se raréfiant progressivement, il est indispensable de revoir le modèle de développement économique. En effet, à titre d'exemple, l'essentiel de la chimie actuelle est de la pétrochimie : la fin de cette énergie fossile va permettre un essor de la chimie verte qui, avec le Grenelle de l'environnement, devrait passer de 5 à 7 % en 2011 à 15 % en 2017, puis 30 % d'ici 2030.

Les espaces du parc national présentent une riche biodiversité végétale (environ 3800 espèces indigènes et introduites) dont la valorisation de cet or vert doit occuper dans le futur une place prépondérante dans l'activité des aires d'adhésion et maritime adjacente. Il s'agit de développer l'utilisation des plantes tinctoriales, des plantes à fibres, des plantes à amidon, des plantes à huile végétale, des plantes à huiles essentielles, des plantes médicinales, des plantes à cosmétiques, des plantes pour l'artisanat (graines, Calebasses, bambou...), ou encore des bio pesticides. Les plantes alimentaires locales devraient également être mieux valorisées dans la gestion de nos problèmes de santé publique (obésité, maladie cardiovasculaire et diabète).

Pour ce faire, nous devrions repenser l'industrie locale et l'orienter vers de petites unités de production créatrices d'emploi et de richesses.

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- **Établissement public du parc national**
- Collectivités territoriales
- Services de l'État déconcentrés
- Opérateurs économiques
- Centres de recherche
- Associations

[...]

- **Mesure 2.4.2.5. : Développer les énergies renouvelables tout en encourageant la sobriété énergétique**

En 2006, 86,4 % de l'énergie consommée en Guadeloupe était importée. Cette dépendance énergétique, et les tensions qui en découlent sur la sécurité d'approvisionnement comme sur l'exposition de l'économie à la fluctuation du prix des énergies, laissent envisager un gisement d'emplois aussi bien dans le domaine de la réduction de la dépense énergétique (principalement dans le domaine du transport qui représentait 55 % des consommations d'énergie en 2006) que dans celui du développement des énergies renouvelables (seulement 13,6 % de la production énergétique en 2006).

La pierre angulaire de cette politique a constitué dans la mise en place d'un plan énergétique

Parc national de la Guadeloupe

régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie (PRERURE) par la Région Guadeloupe.

Déclinaison possible de la mesure :

- Poursuite et amplification du plan de performance énergétique (PPE)
- Sensibiliser à la sobriété énergétique aux domiciles comme sur les lieux de travail
- Encourager le développement des véhicules fonctionnant aux énergies propres (GPL par exemple) et décourager l'achat des véhicules les plus polluants
- Développer le réseau de transport en commun (notamment le tram-train dans la région pointoise)
- Favoriser le regroupement de l'habitat
- Adopter une réglementation thermique adaptée au contexte local (encourager la diffusion des produits de classe A+, limiter - voir interdire ? - les chauffe-eaux électriques)
- Encourager la recherche et le développement des énergies renouvelables (notamment celles issues de l'océan)
- Valorisation de la biomasse

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Conseil Régional de la Guadeloupe
- ADEME
- Services de l'État en charge de l'agriculture, de la recherche, de l'industrie et de l'environnement
- Centres de recherche
- Collectivités territoriales
- Entreprises
- Associations

[...]

Page 61 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3116

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-17 13:27